



Résultat de la consultation électronique du CROPSAV relative aux demandes de renouvellement de certaines dérogations à l'arrêté ministériel du 31 mai 2016 relatif à l'IBR organisée entre le 21 et le 30 avril 2021

CONTEXTE DE LA CONSULTATION ÉLECTRONIQUE DU CROPSAV

Le CROPSAV section animale a été consulté par voie électronique du 21 au 30 avril 2021, pour donner un avis sur les demandes de la FRGDS, reconnue OVS, de renouvellement de certaines dérogations à l'arrêté ministériel du 31 mai 2016 relatif aux mesures de surveillance de lutte contre l'IBR.

Pour rappel, en Auvergne-Rhône-Alpes, seules 2 des dérogations prévues par l'article 10 de cet arrêté sont appliquées :

- 10.II. ne pas appliquer à certains élevages à risque les mesures dérogatoires définies aux articles 9 et 10 du présent arrêté ;
- 10.III. jusqu'au 31 décembre 2021, ne pas rendre obligatoires les contrôles sérologiques prévus à l'article 9 du présent arrêté pour les bovinés introduits dans un troupeau d'engraissement et faisant l'objet d'une vaccination conformément au chapitre IV de cet arrêté.

Depuis mars 2017, la FRGDS, en tant qu'OVS et maître d'œuvre, porte les demandes de renouvellement des dérogations :

- 10.II sur l'ensemble de la région
- 10.III sur plusieurs départements de la région :
 - 2017 : Ain, Allier, Cantal, Isère, Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.
 - 2018 : Ain, Allier, Cantal, Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie.
 - 2019 : Ain, Allier, Cantal, Loire, Puy de Dôme, Savoie, Haute-Savoie.
 - 2020 : Ain, Allier, Cantal, Loire, Puy de Dôme, Haute-Savoie.

Ces demandes ont toutes reçu un avis favorable du CROPSAV.

En 2021, les demandes de la FRGDS sont de renouveler :

- la dérogation 10.II sur l'ensemble de la région ;
- pour la dernière année, la dérogation 10.III dans les départements suivants : Ain, Allier, Cantal, Puy-de-Dôme (retrait de la Haute Savoie par rapport à la demande de 2020).

Pour répondre à cette consultation, les documents suivants ont été mis à disposition de chacun des membres du CROPSAV :

- le courrier de demande de renouvellement des dérogations à l'AM du 31 mai 2016;
- un diaporama montrant l'évolution de la situation épidémiologique dans la région vis-à-vis de l'IBR.

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ÉLECTRONIQUE – AVIS DU CROPSAV

Question n°1 - Avis concernant la demande de renouvellement de la dérogation prévue à l'article 10.II de l'AM du 31 mai 2016

24 des 45 membres du CROPSAV ont répondu à cette consultation. Tous ont donné un avis favorable (cf. annexe).

Avis du CROPSAV

Le CROPSAV émet un avis favorable à la demande de renouvellement de la dérogation prévue à l'article 10.II de l'AM du 31 mai 2016.

Question n°2 - Avis concernant la demande de renouvellement de la dérogation prévue à l'article 10.III de l'AM du 31 mai 2016 dans les départements suivants : Ain, Allier, Cantal et Puy-de-Dôme

24 des 45 membres du CROPSAV ont répondu à cette consultation, 22 ont donné un avis favorable et 2 ont répondu ne pas pouvoir se prononcer sur cette question (cf. annexe).

Avis du CROPSAV

Le CROPSAV émet un avis favorable à la demande de renouvellement de la dérogation prévue à l'article 10.III de l'AM du 31 mai 2016 pour les départements suivants : Ain, Allier, Cantal et Puy-de-Dôme.

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ÉLECTRONIQUE DU CROPSAV RELATIVE AUX DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE CERTAINES DÉROGATIONS
À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 31 MAI 2016 RELATIF À L'IBR
ORGANISÉE ENTRE LE 21 ET LE 30 AVRIL 2021

Structure / Organisation membre du CROPSAV	Avis à la question n°1 Demande de renouvellement de la dérogation 10.II	Avis à la question n°2 Demande de renouvellement de la dérogation 10.III (Ain, Allier, Cantal, Puy-de-Dôme)	Question 2 Motivation de l'avis défavorable ou de l'absence d'avis
AMF 69	Avis favorable	Avis favorable	
Chambre Régionale d'Agriculture AuRA	Avis favorable	Avis favorable	
Confédération Paysanne AuRA	Avis favorable	Avis favorable	
Conseil départemental de l'Ain	Avis favorable	Avis favorable	
Conseil Ordre des Vétérinaires AU	Avis favorable	Avis favorable	
Coordination rurale	Avis favorable	Avis favorable	
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	Avis favorable	Avis favorable	
FRC AuRA	Avis favorable	Avis favorable	
FRGDS AuRA	Avis favorable	Avis favorable	
FRSEA AuRA	Avis favorable	Avis favorable	
FSVF	Avis favorable	Avis favorable	
GTV AuRA	Avis favorable	Avis favorable	
Laboratoire départemental d'analyses de l'Ain	Avis favorable	Avis favorable	
Laboratoire TERANA	Avis favorable	Avis favorable	
Préfecture 03 - DDETSPP 03	Avis favorable	Avis favorable	
Préfecture 07 - DDETSPP 07	Avis favorable	Avis favorable	
Préfecture 15 - DDETSPP15	Avis favorable	Avis favorable	
Préfecture 26 - DDPP 26	Avis favorable	Avis favorable	
Préfecture 42 - DDPP42	Avis favorable	Ne se prononce pas	La Loire a récemment subi une recrudescence de cas suite à l'achat de bovins provenant de départements bénéficiant de mesures dérogatoires (origine hors Auvergne Rhône Alpes). La situation sanitaire / IBR reste donc fragilisée par les dérogations diverses
Préfecture 43 - DDETSPP43	Avis favorable	Avis favorable	
Préfecture 63 - DDPP 63	Avis favorable	Avis favorable	
Préfecture 69 - DDPP69	Avis favorable	Ne se prononce pas	69 non concerné
Préfecture 73 - DDETSPP73	Avis favorable	Avis favorable	
Préfecture 74 - DDPP 74	Avis favorable	Avis favorable	